

La réforme de l'entrée à l'université à Taiwan

Entering University in Taiwan: the Reform

La reforma del ingreso a la universidad en Taiwán

Iris Kuang-Hsu Chiang

Traducteur : Marion Latour



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/ries/1499>

DOI : 10.4000/ries.1499

ISSN : 2261-4265

Éditeur

Centre international d'études pédagogiques

Édition imprimée

Date de publication : 1 avril 2005

Pagination : 53-66

ISSN : 1254-4590

Référence électronique

Iris Kuang-Hsu Chiang, « La réforme de l'entrée à l'université à Taiwan », *Revue internationale d'éducation de Sèvres* [En ligne], 38 | avril 2005, mis en ligne le 01 avril 2008, consulté le 21 avril 2019.

URL : <http://journals.openedition.org/ries/1499> ; DOI : 10.4000/ries.1499

La réforme de l'entrée à l'université à Taïwan *

Iris Kuang-Hsu Chiang

Commencée en 1994, la réforme éducative taïwanaise a fêté ses dix ans. Elle concerne l'ensemble du secteur éducatif et se poursuit aujourd'hui encore. Son impact est considérable sur les étudiants et sur les enseignants ainsi que sur la société dans son ensemble mais elle reste controversée. Mon propos est de m'intéresser à la réforme de l'enseignement supérieur – en particulier la réforme de l'entrée à l'université – et d'en examiner les conséquences sur les conditions d'apprentissage des étudiants et leur parcours universitaire. Après avoir présenté le système d'enseignement supérieur et les principaux concepts qui sous-tendent la réforme de l'entrée à l'université, nous examinerons les facteurs qui ont influencé la réforme puis les problèmes auxquels sont actuellement confrontés les étudiants, les enseignants et le gouvernement.

LE SYSTÈME ÉDUCATIF TAIWANAIS

Taïwan compte environ vingt-trois millions d'habitants. Son système éducatif comprend trois étapes. La première comprend l'enseignement préscolaire et les neuf années d'enseignement obligatoire. Près d'un tiers des enfants en âge préscolaire sont inscrits dans des établissements publics (28,16 % en 2004 ¹). L'enseignement obligatoire commence à l'âge de cinq ou six ans ; il se divise en six années d'école primaire et trois années de premier cycle d'enseignement secondaire.

À la deuxième étape, trois types d'institutions coexistent : les établissements secondaires de second cycle, les établissements secondaires professionnels et les établissements accueillant les élèves pendant cinq ans. Instaurée en 2001 puis amendée en 2004 ², la réforme éducative, appelée « programme d'admission diversifiée pour les établissements secondaires de second cycle », prévoit trois parcours distincts pour les élèves qui achèvent leur scolarité obligatoire et souhaitent poursuivre leurs études. Un élève ne peut choisir qu'une seule des ces options.

La première s'intitule « admission par affectation ». Les élèves peuvent être envoyés dans un établissement en fonction de deux critères : leurs vœux et

* Article traduit par Marion Latour.

1. Cf. bibliographie : ministère de l'Éducation, 2004 a, et tableau p. 8.

2. Ministère de l'Éducation, 2004 b.

leurs résultats à l'examen de l'enseignement secondaire de premier cycle qui évalue les connaissances de base.

La deuxième option, l'« admission par sélection », concerne les élèves dotés de capacités intellectuelles particulières. Ces élèves peuvent présenter directement leur candidature dans l'établissement de leur choix. Outre la prise en compte de leurs résultats à l'examen de l'enseignement secondaire de premier cycle qui évalue les connaissances de base, chaque établissement peut faire passer des tests complémentaires et des entretiens.

La troisième possibilité est l'« admission par candidature », qui permet de cibler les établissements situés à l'intérieur des circonscriptions scolaires. Les élèves peuvent postuler directement dans un établissement secondaire de second cycle et/ou dans un établissement secondaire professionnel de leur choix mais l'établissement doit appartenir à leur circonscription. Tout comme l'admission par sélection, l'admission par candidature repose sur les résultats à l'examen de l'enseignement secondaire de premier cycle qui évalue les connaissances de base, à ceci près que les établissements n'organisent aucun autre test. À la place, les résultats extrascolaires ainsi que les réalisations spécifiques des élèves durant les trois années du premier cycle secondaire sont pris en considération ; dans certains cas, les résultats scolaires entrent également en ligne de compte. Il n'y a pas d'entretien.

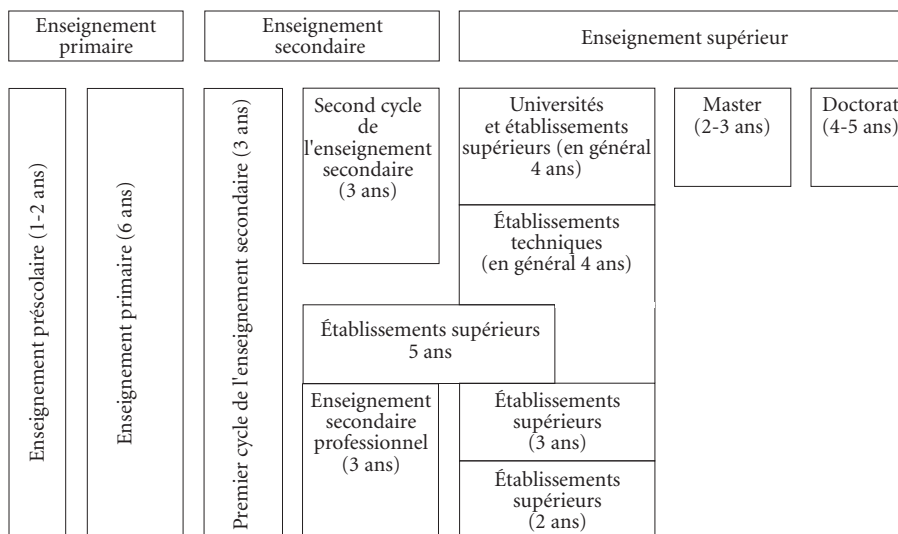
Le facteur commun à ces trois modes d'admission est l'examen de l'enseignement secondaire de premier cycle qui évalue les connaissances de base. Les deux sessions annuelles sont organisées conjointement par le ministère de l'Éducation et par les collectivités locales. Les élèves peuvent garder le meilleur résultat pour postuler aux trois types d'établissements secondaires supérieurs. Près de la totalité des élèves (99 %), accèdent à la deuxième étape de l'enseignement³.

La troisième étape correspond à l'enseignement supérieur, qui englobe deux catégories d'établissements : les établissements publics ou financés par l'État et les établissements privés. Néanmoins, toutes sont sous le contrôle du ministère de l'Éducation. Il existe des universités et des établissements supérieurs ainsi que des établissements techniques. Ces derniers correspondent aux deux dernières années des établissements dont la scolarité s'étend sur cinq ans ainsi qu'aux établissements accueillant les élèves pour deux ans ou encore trois ans. Dans la plupart des cas, il faut quatre ans pour obtenir le premier diplôme supérieur ; certaines disciplines, telles que la médecine et l'odontologie nécessitent sept années, dont deux de stage clinique.

Depuis 1960, l'enseignement supérieur a connu un développement de masse⁴. La première période d'expansion rapide se situe entre 1960 et 1969. Au

3. Cf. bibliographie : ministère de l'Éducation, 2004 a.

4. Wang, 2003.

Figure 1 : L'enseignement taiwanais


cours de cette décennie, l'ensemble des établissements de l'enseignement supérieur est passé de 21 à 91. Les universités et établissements supérieurs, soit la première famille d'établissements, sont passés de 15 à 22, dont dix créés par l'État. À la fin des années soixante, près de la moitié des étudiants étaient scolarisés dans les universités et les établissements supérieurs (47,3% pour un nombre total d'étudiants de 182 221⁵).

La seconde phase de croissance rapide a commencé dès 1986⁶. On est passé de 105 établissements en 1986, à 158 en 2003/2004⁷. Le secteur des universités et établissements supérieurs a connu un développement considérable; au cours des quinze dernières années, leur nombre est passé de 28 en 1986 à 143 en 2003/2004. Seules 51 de ces 143 institutions sont subventionnées. Quant aux établissements techniques, leur nombre a chuté de 77 à 15⁸. Cette diminution significative est liée au fait que nombre d'entre eux ont été promus au rang d'établissements universitaires.

Aujourd'hui, le taux net de scolarisation* dans l'enseignement supérieur atteint 49,05% pour la tranche d'âge dix-huit/vingt-et-un ans⁹. 5,62% de

5. Wang, 2003.

6. Wang, 2003.

7. Ministère de l'Éducation, 2004 c, 2.

8. Ministère de l'Éducation, 2004 c.

* Ndt : taux net de scolarisation : rapport entre le nombre d'élèves du groupe d'âge correspondant officiellement à un niveau d'enseignement donné et la population totale de ce groupe d'âge, exprimé en pourcentage (définition de l'Unesco. Site de l'éducation pour tous : <http://portal.unesco.org/education/fr/>)

9. Ministère de l'Éducation, 2004 a.

la population ont suivi des études supérieures¹⁰. Sur l'ensemble de la population estudiantine, environ un sixième est inscrit en sciences humaines (15,39%), un tiers en sciences sociales (33,60%) et la moitié en sciences¹¹ (50,99%). On recense plus de trois quarts des étudiants dans le secteur des universités et établissements supérieurs (77,20% pour un nombre total d'étudiants de 1 270 194 en 2003/2004¹²)

L'« EXAMEN COMMUN D'ENTRÉE À L'UNIVERSITÉ »

De 1954 à 2002, les élèves désireux de poursuivre leurs études dans le supérieur devaient présenter un même examen, l'« examen commun d'entrée à l'université », créé en 1954. À l'époque, il était en vigueur seulement dans les universités subventionnées. En 1956, il fut étendu aux universités privées et aux établissements supérieurs. Les épreuves se divisaient en trois groupes selon les disciplines : sciences, sciences humaines et médecine/biologie. Les étudiants pouvaient choisir l'une des trois disciplines et se présenter à l'examen. En raison du nombre croissant de candidats, une autre discipline, droit et commerce, fut ajoutée en 1996, offrant ainsi une quatrième option.

L'examen connut deux réformes mineures. En 1972, on établit une distinction entre l'examen commun d'entrée dans les établissements supérieurs et l'examen d'admission à l'université¹³. Certains étudiants durent se présenter aux deux examens afin de s'assurer une place dans l'enseignement supérieur. En 1984, on aménagea la répartition des disciplines ainsi que le mode d'affectation des étudiants. Les disciplines furent réorganisées en quatre nouveaux groupes : sciences naturelles et appliquées; médecine; agriculture; sciences humaines, droit et commerce. Avant 1984, les étudiants classaient les matières et les départements universitaires selon leurs préférences avant de passer l'examen; ils ne pouvaient choisir d'autres matières en dehors de la discipline principale. À partir de 1984, les étudiants eurent d'une part la possibilité de formuler leurs vœux après avoir passé l'examen; d'autre part, ils purent présenter des examens indépendamment du découpage par disciplines. En fonction de leurs résultats à l'examen, les étudiants furent alors acceptés dans une discipline au sein d'un département universitaire correspondant à leurs vœux.

Les épreuves de l'examen commun d'entrée à l'université étaient très sélectives. Chaque année, le ministère de l'Éducation fixait le nombre total d'étudiants admis à l'université et dans les établissements supérieurs. Entre 1978

10. Ministère de l'Éducation, 2004 d.

11. Ministère de l'Éducation, 2004 e.

12. Ministère de l'Éducation, 2004 e.

13. Chui, 2001.

et 1995, le taux d'admission ne dépassa jamais les 40 %¹⁴. La majorité des étudiants obtinrent leur premier diplôme dans leur discipline initiale.

Les points faibles de l'examen commun

En ce qui concerne les critères d'admission, l'examen commun d'entrée à l'université avait deux atouts majeurs : l'équité et la crédibilité. Tous les postulants avaient droit aux mêmes chances pour entrer à l'université, indépendamment de leur milieu social. Chaque étape de l'examen était ouverte et transparente car l'examen, comme l'affectation des étudiants à un département universitaire, étaient gérés de manière centralisée, commune et nationale, par un comité indépendant désigné par le ministère de l'Éducation. Le caractère ouvert et neutre de l'examen le protégeait de bien des manipulations ou influences potentielles politiques et locales. C'est pour ces deux raisons qu'il s'était imposé et faisait autorité.

Cependant, il n'était pas exempt de certaines faiblesses¹⁵. L'un des plus gros problèmes auxquels était confronté le futur étudiant était le stress et la pression énormes que l'examen faisait peser sur lui. Le déroulement de l'examen était très éprouvant. Les étudiants devaient passer sept à huit épreuves dans différentes matières en deux jours seulement. Seules dix à quinze minutes de pause étaient prévues entre chaque épreuve. Les sujets portaient sur l'ensemble des trois années d'enseignement secondaire supérieur. En d'autres termes, l'étudiant était jugé en deux jours sur l'ensemble des connaissances acquises durant trois ans. Le résultat de ces deux jours d'examens déterminait s'il pouvait ou non intégrer une université et dans quel département il étudierait durant quatre années. Si l'étudiant échouait à l'examen ou s'il n'était pas satisfait du résultat obtenu, il pouvait se présenter à nouveau, mais à condition d'attendre un an.

Cette pression de l'examen sur les étudiants et sur les enseignants était particulièrement exacerbée dans une société qui considérait le diplôme universitaire comme le diplôme par excellence. L'examen commun d'entrée à l'université était perçu comme « l'examen qui détermine toute la vie ». Les Taiwanais estimaient que l'examen conditionnait non seulement l'entrée à l'université et l'affectation des étudiants pour les quatre années suivantes, mais qu'il influençait également le parcours de l'étudiant après l'université.

Cet examen commun d'entrée à l'université avait également des répercussions importantes sur le second cycle de l'enseignement secondaire qui était focalisé sur lui. Les établissements du second cycle de l'enseignement secondaire faisaient de leur mieux pour y préparer les élèves, au risque de s'intéresser plus

14. Sun, 1998 in Gindling et Sun, 2002.

15. Chui; Gian, 2002; ministère de l'Éducation, 2004 f - 27.

à la préparation à l'examen qu'à l'apprentissage ou à la transmission des connaissances¹⁶. Cela affectait également les conditions d'apprentissage des élèves. Leur capacité de mémorisation était favorisée au détriment d'autres aptitudes telles que la créativité, l'imagination, l'originalité ou l'indépendance de la pensée. En outre, les matières qui n'étaient pas prises en compte par l'examen risquaient d'être sacrifiées¹⁷. Les élèves ayant besoin de temps pour préparer l'examen, en particulier en dernière année, le temps consacré à certaines matières telles que la musique, l'art ou l'éducation physique, fut supprimé. L'éducation des élèves n'était pas équilibrée.

Un autre phénomène qui mérite d'être signalé était l'augmentation des « boîtes à bac ». La plupart des élèves continuaient d'étudier au-delà de l'horaire scolaire normal et s'inscrivaient dans des établissements qui leur faisaient faire du bachotage après la classe jusqu'à vingt et une heures. Les élèves étaient épuisés physiquement et psychologiquement. Certains se suicidaient à cause de la pression exercée sur eux par l'examen commun¹⁸.

LA RÉFORME DE L'ENTRÉE À L'UNIVERSITÉ

En réponse à ces difficultés, le ministère de l'Éducation publia en 1999 un livre blanc intitulé « Programme d'admission diversifiée à l'université », dans le but de réduire la pression sur les étudiants et de normaliser le second cycle de l'enseignement secondaire. En 2002, le nouveau programme se substitua à l'examen commun d'entrée. Il est aujourd'hui considéré comme l'une des réformes les plus marquantes de l'histoire de l'enseignement supérieur de Taiwan.

L'un des principaux objectifs du programme d'admission diversifiée à l'université est de distinguer examens et admission, de manière à diversifier les modes de sélection et de spécialiser davantage l'examen. Par le passé, tout élève désireux d'entrer à l'université devait passer l'examen commun d'entrée à l'université. Puis, en prenant en compte les résultats à l'examen et les choix des étudiants, l'ensemble des affectations était organisé de manière centralisée par un comité national dépendant du ministère de l'Éducation. Ce dernier était responsable des épreuves et également de l'affectation des étudiants. Par opposition, le nouveau programme d'admission entend transférer une partie de cette responsabilité aux universités. L'objectif est de donner ainsi une plus grande autonomie à chaque université pour sa politique d'admission et de permettre aux étudiants de choisir le mode de sélection dans le département universitaire qui leur convient le mieux.

16. Chui; Gian, 2002; ministère de l'Éducation, 2004.

17. Chui; Gian, 2002; ministère de l'Éducation, 2004.

18. Chui.

Le programme d'admission diversifiée à l'université, modifié en 2003, propose deux modes principaux d'entrée et trois types de tests au choix. Le premier mode d'admission s'intitule « admission par nomination et candidature ». Il se subdivise ensuite en deux volets. Le premier, « l'admission par nomination », signifie qu'un établissement secondaire de second cycle peut désigner deux ou trois de ses élèves par département universitaire. Le second se fait sous forme de candidature individuelle, à un nombre maximal de cinq départements universitaires. Pour un département donné, l'étudiant ne peut retenir qu'une seule façon de postuler, soit par nomination soit par démarche individuelle.

Le deuxième type de sélection universitaire s'appelle « admission selon les résultats aux tests ». Comme pour l'ancien examen commun d'entrée à l'université, les étudiants passent des examens et formulent des vœux. Ils peuvent choisir jusqu'à quatre-vingts départements universitaires. Un comité spécifique désigné par le ministère de l'Éducation affecte ensuite les postulants à un département universitaire, sur la base des résultats aux tests et des vœux formulés.

Il existe trois catégories de tests, tous gérés par le Centre national d'examen pour l'admission à l'université. Le premier, appelé « test de compréhension de la discipline », vise à évaluer les connaissances de l'étudiant dans une discipline. Cinq disciplines sont proposées : la littérature chinoise, l'anglais, les mathématiques, les sciences sociales et les sciences naturelles. Le test a lieu chaque année en février. Les sujets couvrent le programme des deux premières années du second cycle de l'enseignement secondaire.

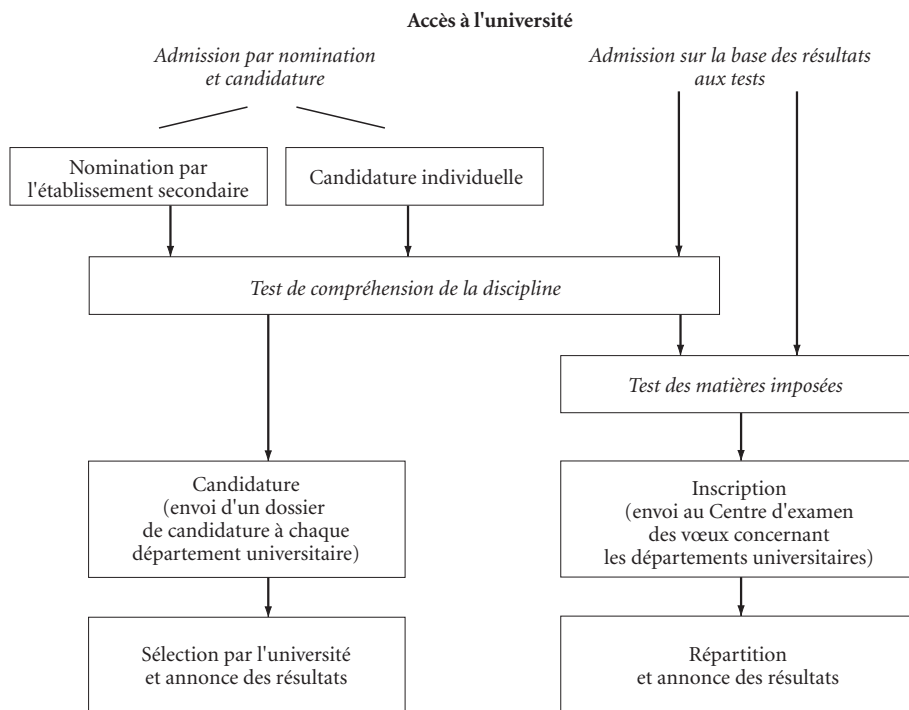
Dans le cas de l'admission par nomination et candidature, tous les étudiants doivent présenter le test de compréhension de la discipline. En outre, chaque département universitaire peut fixer ses propres conditions en demandant aux étudiants de passer d'autres tests, tels que le « test de niveau d'anglais » ou le « test des disciplines artistiques ».

Par comparaison avec le « test de compréhension de la discipline », le « test des matières imposées » est plus difficile. Il cherche à différencier les niveaux de connaissances scolaires de façon à répartir les étudiants dans les universités. Chaque département universitaire peut demander aux étudiants de présenter trois à six matières parmi neuf : littérature chinoise, anglais, mathématiques 1, mathématiques 2, physique, chimie, biologie, géographie et histoire. Le « test des matières imposées » se déroule en juillet, après « le test de compréhension de la discipline ». Les sujets couvrent le programme des trois années du second cycle de l'enseignement secondaire.

La troisième catégorie de test, « le test des disciplines artistiques » comprend la musique, l'art et l'athlétisme. Il s'agit d'un test spécifique à certains départements universitaires dans les disciplines concernées.

Les étudiants qui choisissent la voie de l'admission selon les résultats aux tests sont tenus de passer le test des matières imposées. Ils peuvent égale-

Figure 2 : Schéma simplifié du Programme d'admission diversifiée à l'université



ment se présenter au test de compréhension de la discipline et/ou au test des disciplines artistiques si les départements universitaires l'exigent. Ceux qui ne passent que le test des matières imposées ne peuvent sélectionner que les départements universitaires exigeant uniquement les résultats à ce test. Par contre, les étudiants qui se présentent au test des matières imposées ainsi qu'au test de compréhension de la discipline peuvent postuler dans presque tous les départements universitaires, à l'exception de ceux qui exigent le test des disciplines artistiques. Aussi, la majorité des étudiants se présentent-ils aux deux tests principaux.

Le ministère de l'Éducation fixe un quota d'inscriptions pour les deux types de sélection à l'université. Dans chaque université, les étudiants nouvellement admis par nomination et candidature individuelle ne doivent pas excéder 30 % de la totalité des étudiants de première année; les étudiants retenus d'après leurs résultats aux tests ne doivent pas se situer en dessous de 70 %. Pour l'année universitaire 2002/2003, 76 % de l'ensemble des étudiants admis en université furent sélectionnés d'après leurs résultats aux tests et 21 % furent désignés ou présentèrent individuellement leur candidature¹⁹.

19. Ministère de l'Éducation, 2003 a.

Depuis, les taux de réussite à l'université ont augmenté. En 2004, le taux de réussite a atteint un niveau sans précédent, avec 87,05 % pour l'admission selon les résultats aux tests et 67,02 % pour l'admission par nomination et candidature²⁰. En d'autres termes, 87,05 % des étudiants qui se sont présentés aux tests et 67,02 % de ceux ayant été désignés ou qui ont postulé individuellement ont été admis à l'université.

Réactions au nouveau programme d'entrée à l'université

Pour les tenants du programme d'admission diversifiée à l'université, ce projet élargit tout d'abord l'éventail des modes d'intégration²¹. À la différence de l'examen commun d'entrée à l'université, cette nouvelle procédure permet aux étudiants de choisir de présenter le test des matières imposées ou de postuler directement auprès des départements universitaires. En outre, les étudiants qui excellent dans une discipline spécifique peuvent être désignés par leur établissement secondaire. En diversifiant l'admission à l'université, les étudiants peuvent mieux développer leurs centres d'intérêt et choisir le mode d'admission le plus adapté.

En second lieu, le projet facilite un meilleur équilibre du second cycle de l'enseignement secondaire²². Auparavant, les étudiants qui choisissaient certaines disciplines telles que les sciences naturelles ou les sciences sociales, n'étudiaient que les matières s'y rapportant et passaient les épreuves à l'examen commun d'entrée à l'université dans leur discipline. Les étudiants en sciences naturelles, par exemple, n'étudiaient ni l'histoire ni la littérature puisque l'épreuve de sciences naturelles de l'examen commun d'entrée à l'université n'évaluait pas leurs connaissances dans ces deux matières. Les élèves pouvaient ainsi se spécialiser dans une discipline mais ils manquaient de culture générale. À l'inverse, le test de compréhension de la discipline du nouveau dispositif exige que les étudiants, quelle que soit leur discipline, passent les tests de cinq matières fondamentales : la littérature chinoise, l'anglais, les mathématiques, les sciences sociales et les sciences naturelles. Ainsi, l'évaluation aide les étudiants à acquérir une plus grande culture générale dans plusieurs domaines et à cultiver dans leur vie une perception plus globale du monde.

Enfin, le programme d'admission diversifiée à l'université aide les universités à élaborer leur propre culture. Dans l'ancien dispositif, il était difficile pour les départements universitaires de développer ce qui faisait leur spécificité, dans la mesure où l'examen et l'admission étaient gérés par le ministère

20. Ministère de l'Éducation, 2004 c, 10.

21. Chui 2001, ministère de l'Éducation 2004, f - 27.

22. Chui 2001, ministère de l'Éducation 2004, f - 27.

de l'Éducation de manière centralisée et commune. C'est pourquoi les vœux des étudiants reposaient sur la réputation dont jouissait l'université au lieu de se fonder sur les caractéristiques propres du département et sur les centres d'intérêt des jeunes. Désormais, avec le programme d'admission diversifiée, les départements universitaires peuvent dans une certaine mesure sélectionner leurs étudiants parmi ceux qui sont désignés ou ceux qui postulent individuellement, dans une limite de 30 % du total des lauréats. En transférant une partie de la responsabilité de l'admission aux départements universitaires, le nouveau programme permet à chaque département de mieux développer sa culture propre. Ainsi, les étudiants pourront sélectionner les départements universitaires sur des critères de conformité avec leurs centres d'intérêt et en retour, les départements trouveront des étudiants plus adaptés à leur culture.

On peut considérer que le programme d'admission diversifiée favorise un certain pluralisme, à la fois dans le mode de sélection universitaire, en terme de culture des établissements et au sein du second cycle de l'enseignement secondaire. Cependant, il soulève par ailleurs d'autres questions, en particulier celles de l'équité et de la crédibilité²³.

Le programme d'admission diversifiée à l'université est-il juste ?

La plus grande critique porte sur le manque d'impartialité du programme, en particulier dans le cas de l'admission par nomination et candidature. Même si les étudiants qui choisissent ce mode d'admission doivent commencer par présenter le test de compréhension de la discipline, il n'existe pas, au sein des départements universitaires, de critères explicites lors de la deuxième étape de sélection, que ce soit pour les entretiens ou l'appréciation des dossiers de candidature. Chaque département prend ses décisions de manière indépendante et les critères qui président à ses choix manquent de transparence. Pourtant, ce sont précisément l'entretien et l'examen du dossier de candidature qui sont déterminants pour la décision finale. Le programme d'admission diversifiée prête ainsi le flanc aux accusations de manipulation.

L'admission diversifiée signifie-t-elle « admission par l'argent » ?

L'un des problèmes importants du programme d'admission diversifiée à l'université est son poids croissant sur le budget des étudiants. Au titre de l'admission par candidature individuelle, les étudiants peuvent postuler dans cinq départements universitaires. Ils doivent non seulement payer pour le test de compréhension de la discipline mais aussi pour les entretiens qui se déroulent dans chaque département et s'acquitter également des frais de transport. Si les résultats de la candidature individuelle s'avèrent négatifs, l'étudiant devra

23. Chui, 2001 9-10; lan, 2002; Cham, 2001; Mon 2003; Lin, 2003.

alors se présenter au test des matières imposées et le régler. Ce n'est pas un problème pour les étudiants issus de milieux favorisés. En revanche, cela devient un obstacle pour les autres. Ces étudiants ne sont pas incités à postuler dans autant de départements universitaires qu'ils en ont le droit. Aussi ont-ils des chances plus limitées d'entrer à l'université.

Une pression moins importante ?

Le stress des candidats à l'université ne diminue vraisemblablement pas. On peut même dire qu'il augmente. Cela se manifeste à deux niveaux. En premier lieu, l'augmentation du nombre de tests et des examens par discipline est source de tension pour les étudiants. Pour améliorer leurs résultats, la majorité des étudiants doivent se présenter à plusieurs tests, le test de compréhension de la discipline et le test des matières imposées. Bien que le premier se contente d'évaluer les connaissances dans la discipline, il est stressant de préparer deux tests différents et importants, qui se déroulent à moins de six mois d'intervalle (en février et juillet). En outre, pour le test des matières imposées, même si, en théorie, les étudiants ont besoin de passer uniquement les examens exigés par le département universitaire désiré, l'étudiant a tout intérêt à passer la totalité des examens, les universités ayant chacune leurs exigences pour les différentes matières.

Autre point à noter : le changement de l'atmosphère dans la classe. Par le passé, les élèves passaient ensemble l'examen commun d'entrée à l'université et recevaient les résultats en même temps. Les élèves d'une même classe partageaient le même but, se préparaient ensemble, s'aidaient et s'encourageaient mutuellement. Aujourd'hui, ce sentiment s'estompe progressivement. Avec la nouvelle procédure, les élèves peuvent choisir un seul mode d'admission ou les deux, « admission par nomination et candidature » et « admission selon les résultats aux tests ». Les résultats du premier sont donnés en avril, avant les résultats du second qui sont divulgués en août. En d'autres termes, alors que les élèves concernés par le second mode d'admission sont dans la dernière ligne droite de préparation au test décisif des matières imposées et ignorent encore tout de leur avenir, leurs camarades sont détendus et heureux car ils se savent déjà admis à l'université. Cette différence d'état d'esprit au sein de la classe rend les choses encore plus difficiles et stressantes pour ceux qui ont à se préparer au test²⁴.

RECOMMANDATIONS

Le ministère de l'Éducation répond à ces remarques en déclarant qu'il améliorera en priorité les aspects techniques du programme d'admission diversifiée à l'université²⁵. Il s'engage notamment à simplifier les procédures

24. Lin, 2003.

25. 2003, b - 9 et 2004, f - 27.

d'admission, à favoriser une plus grande impartialité des processus et à renforcer la diffusion de l'information auprès des élèves, des parents et des différentes personnes concernées.

Bien que le volet technique du programme soit important, mieux vaudrait que l'on prenne également en compte les aspects qualitatifs et structurels. Pour ne citer qu'un exemple, les résultats obtenus par les élèves durant leur scolarité sont des critères valables²⁶. Jusqu'à présent, aucun des deux dispositifs n'a pris en considération le contrôle continu des élèves ; ils étaient focalisés sur les résultats au(x) test(s). Les résultats à des contrôles réguliers tout au long de la scolarité des élèves passent pour plus pertinents que les résultats à un ou deux tests seulement. Naturellement, certains problèmes doivent d'abord trouver une réponse avant que ces données ne soient exploitables : comment comparer les résultats d'un établissement à l'autre et quels sont les critères de réussite pertinents pour l'université ?

Certains suggèrent de modifier le mode de financement des universités nationales et privées, afin que la diversité, concept et valeur importants, soit davantage ancrée dans la société et au sein des universités. Actuellement, le financement des universités publiques est disproportionné par rapport aux universités privées, moins subventionnées. Pour cette raison, les universités publiques ont meilleure réputation dans l'opinion publique et cela se reflète dans les vœux que font les étudiants. Améliorer le mécanisme de financement permettrait de faire disparaître ce mythe de la réputation. Chaque université serait libre de développer sa spécificité propre.



L'ancien examen d'entrée à l'université se caractérisait par son équité et sa crédibilité. Cependant, l'énorme stress qu'il faisait subir aux élèves et l'influence qu'il exerçait sur le second cycle de l'enseignement secondaire ont guidé l'élaboration du programme suivant. Le programme d'admission diversifiée vise à réduire le stress des étudiants et à promouvoir un second cycle de l'enseignement secondaire plus sain et mieux équilibré. Pour atteindre ces objectifs, il propose non plus un seul mais deux modes d'admission parallèles : « l'admission par nomination et candidature » et « l'admission selon les résultats aux tests ». En transférant une partie de la responsabilité de l'admission jusque là réservée au gouvernement, il entend également favoriser des cultures différentes dans les départements universitaires.

Cependant, d'autres questions se posent : l'équité de la nouvelle procédure et sa capacité à diminuer la pression subie par les étudiants. La réponse du ministère de l'Éducation à ces interrogations est d'ordre technique. Pour faire

26. Jan, 2002.

face à ces problèmes, une approche plus radicale est préconisée : prendre en compte les mécanismes de financement et les résultats scolaires des candidats. On espère que, de cette manière, les étudiants seront moins sous pression et que chaque département pourra développer sa spécificité, ce qui aura des répercussions positives sur la qualité de l'enseignement supérieur.

BIBLIOGRAPHIE

CHAN G.-H. (2001): «Diversified Admission? Diversified Cramming Schools? » *United Daily Newspaper*, Jul. 4, 2001.

CHUI M. (2001): «On the Transition Point of the Reform of University Entrance Exam.» *National Policy Analysis Journal*, 1, 7. <http://www.npf.org.tw/monthly/00107/theme-153.htm>

GIAN C.-C. (2002): «Taking a View of Educational Revolution, Discussion of the Reform about the College Entrance Examination in Taiwan. » University of Nian-Hwa, Master dissertation.

IAN C.-C. (2002): *Different Facets of the Diversified Admission Plan for Universities*. Report of National Policy Studies by National Policy Foundation, October 18, 2002. <http://www.npf.org.tw/publication/ec/091/ec-r-091-029.htm>

LIN C.-B. (2003): «Looking at the Diversified Admission Plan from the Perspective of the Universities». http://teacher.cycu.edu.tw/chemistry/new_page_33.htm

Ministry of Education (2003a): *Conference for Senior High School Teachers : the Diversified Admission Plan for Universities in 2003/4*. Taipei : Ministry of Education. http://www.edu.tw/EDU_WEB/EDU_MGT/E0001/EDUION001/university/highest/oc.htm?search

Ministry of Education (2003b): *Ministry of Education's Explanation and Response to «the Suggestions for the Education Reform*. Taipei : Ministry of Education. <http://www.tts.idv.tw/html/Nady/920725-3.htm>

Ministry of Education (2004a): «Chapter one : General statistics about education» in *Statistical Indicators for Education*. Taipei : Ministry of Education, excel output page 4. http://www.edu.tw/EDU_WEB/EDU_MGT/STATISTICS/EDU7220001/user1/index01.xls

Ministry of Education (2004b): *Diversified Admission Plan for Senior High Schools*. Taipei : Ministry of Education.

Ministry of Education (2004c): *Important Statistical Information for Education*. Taipei : Ministry of Education. http://www.edu.tw/EDU_WEB/EDU_MGT/STATISTICS/EDU7220001/temp1/overview.files/frame.htm?open

Ministry of Education (2004d): «Chapter three : education structure». In *Statistical Indicators for Education*. Taipei : Ministry of Education, excel output page 5. http://www.edu.tw/EDU_WEB/EDU_MGT/STATISTICS/EDU7220001/user1/index03.xls

Ministry of Education (2004e): «Chapter five : education of professionals». In *Statistical Indicators for Education*. Taipei : Ministry of Education, excel output page 1. http://www.edutw/EDU_WEB/EDU_MGT/STATISTICS/EDU7220001/user1/index05.xls

Ministry of Education (2004f): *The Present Situation and Future Development of Education Policies*. Taipei : Ministry of Education. http://www.edu.tw/EDU_WEB/EDU_MGT/E0001/EDUION001/menu01/su b04/930526.htm?search

MON C.-G. (2003): «Students are the Guinea Pig for the Education Reform?». *United Daily Newspaper*, Nov. 11, 2003. <http://www.ciou.com.tw/~teacher/data/0918/4.htm>

WANG R.-J. (2003): «From Elitism to Mass Higher Education in Taiwan». *Higher Education* 46 : 261-287.